



17ème législature

Question N° : 969	De M. Alexandre Sabatou (Rassemblement National - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et accès aux soins		Ministère attributaire > Autonomie et handicap
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse >Obtention de place en institut médico-éducatif	Analyse > Obtention de place en institut médico-éducatif.
Question publiée au JO le : 15/10/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024		

Texte de la question

M. Alexandre Sabatou appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la situation critique des enfants en situation de handicap inscrits sur liste d'attente pour intégrer un institut médico-éducatif (IME). La France accuse un retard important dans l'accueil et la prise en charge des enfants en situation de handicap. En janvier 2023, le Gouvernement avait signalé que plus de 11 000 enfants étaient concernés à l'échelle nationale. Dans l'Oise, 148 enfants sont actuellement sur liste d'attente pour intégrer l'IME Raphaël Fleury de Beauvais, qui ne peut accueillir qu'une dizaine de nouveaux élèves chaque année. Dans cette liste d'attente figure un jeune garçon de 7 ans, actuellement scolarisé dans une école inadaptée à sa situation. Cette pénurie de places oblige de nombreux enfants à intégrer des écoles classiques, qui ne disposent pas des ressources et du personnel formé pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap. Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), censés apporter un soutien quotidien, sont en nombre insuffisant, mal rémunérés et souvent insuffisamment formés. De plus, leur présence n'est pas garantie durant les temps périscolaires, comme à la cantine, rendant encore plus difficile la prise en charge des enfants. Au-delà de la circulaire DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issu de la Conférence nationale du handicap 2023, il lui demande quelles actions concrètes seront prises par le Gouvernement pour améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap et réduire les listes d'attente dans les IME.